

**RELANCE DE L'AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N° 05 /CNPA-UPMB/290626
POUR LE RENOUELEMENT DES MEMBRES DE L'ODEM**

Dans le cadre du renouvellement des membres de l'Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique des Médias (ODEM), l'Assemblée Spéciale des faitières des Médias du Bénin (UPMB et CNPA-Bénin) avait lancé un appel à candidatures pour la sélection de professionnels et responsables des médias ainsi que d'acteurs de la Société Civile béninoise. Il s'agit de :

- Sept (07) Professionnels des médias ;
- Quatre (04) Responsables des médias ;
- Deux (02) membres de la Société civile béninoise.

Dans le cadre de la relance du présent avis, et afin de permettre à un plus grand nombre d'acteurs des médias et membres de la société civile de postuler, la date de clôture du dépôt des dossiers de Candidatures (version électronique et version papier) **est fixée au vendredi 17 juillet 2026 à 12h précises.**

NB : Les candidats ayant déjà soumis leur dossier lors du premier appel sont invités à compléter les pièces manquantes de leur dossier avant la nouvelle date limite.

Pour postuler à l'un quelconque des sièges mis en compétition, les personnes intéressées doivent remplir les conditions énumérées aux articles 07 et 08 des Statuts de l'ODEM selon les catégories concernées, et se conformer aux dispositions de l'article 31 des Statuts et de l'article 72 du Règlement Intérieur du CNPA-Bénin, ainsi qu'aux articles 60, 61 et 62 du règlement Intérieur de l'UPMB.

A- Pour les Professionnels des médias et les Responsables des médias :

- Être professionnel ou responsable des médias totalisant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle continue ;
- Être toujours en activité ;
- Être de bonne moralité ;
- Ne pas avoir été condamné par la Justice (à une peine afflictive ou infamante), la HAAC et/ou l'ODEM dans les douze (12) mois précédant le dépôt de dossier de candidature ;
- Être à jour de ses cotisations des deux (02) dernières années vis-à-vis des organisations faitières
- Jouir d'une bonne réputation auprès de ses confrères
- Prendre l'engagement de se rendre disponible chaque fois que nécessaire.

B- Pour les représentants de la Société Civile :

- Être de bonne moralité ;
- Avoir une bonne connaissance du monde et du fonctionnement des médias ;
- S'engager à être disponible en tout temps que de besoin.
- Une bonne connaissance du Droit des médias est un atout (pour le juriste)

Les dossiers de candidatures doivent comporter les pièces suivantes :

1- Catégorie des acteurs des médias :

- Une lettre de motivation adressée au Président de l'Assemblée Spéciale et précisant la catégorie choisie (Professionnel des médias ou Responsable des médias) et la disponibilité du postulant ;

- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une attestation ou les attestations de travail prouvant les dix (10) ans d'expérience professionnelle continue ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Deux photos d'identité (pas de photo bijou) ;
- Une attestation de non-condamnation par l'ODEM les douze (12) derniers mois ;
- Une attestation de non-condamnation par la HAAC les douze (12) derniers mois ;

2- Catégorie des représentants de la Société Civile :

- Une lettre de motivation adressée au Président de l'Assemblée Spéciale et précisant la catégorie choisie (Acteur de la société civile ou Juriste) et la disponibilité du postulant ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Deux photos d'identité (pas de photo bijou) ;

Les dossiers de candidature, sous pli fermé (version papier), doivent être déposés contre émargement au Secrétariat de l'Assemblée Spéciale (Bureau Secrétariat UPMB) sis au 1er étage de la Maison des Médias « Thomas MEGNASSA » Gbèdjromédé - Cotonou, ou à envoyer par email à assembleespecialecnpaupmb@gmail.com mettant en copie wevariste@yahoo.fr **au plus tard le vendredi 17 juillet 2026 à 12heures précises et portant la mention en objet: Candidature à l'ODEM en qualité de:** « (Professionnel des Médias ou Responsable des médias ou Représentant de la Société Civile) ».

NB : Choisi et indiquer sa catégorie

Les dossiers déposés au-delà du jour et heure retenus seront purement et simplement rejetés. La liste des personnes présélectionnées sera publiée par voie de presse.

Fait à Cotonou, le 14 juillet 2026

Le Président de l'AS



Seth Evariste Hodonou

Seth Evariste HODONOU